

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RAHON

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

Quorum : 8

Ouverture de séance : 20h00

Levée de séance : 21h15

Membres présents : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membre absent : Mme JACQUOT Tania.

Président de séance : M. PUSSET Bernard.

Secrétaires de séance : MM. CECINAS Quentin et LOLLIOT Jean Pierre.

Ordre du jour : - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2022  
- RPQS eau  
- RPQS assainissement  
- Travaux ONF 2023  
- Affouage  
- Subvention voyage à Paris classes de CM  
- Association des élus du canton de Tavaux  
- Remboursement GROUPAMA  
- Point sur le changement des compteurs d'eau  
- Virement de crédit sur le budget communal et sur le budget eau-assainissement  
- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Droit de préemption.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** cet ajout à l'ordre du jour.

- **DECIDE** qu'il sera délibéré juste avant les questions diverses.

## I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2022

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2022.

## II. R.P.Q.S. eau

M. le Maire rappelle à son conseil que tous les ans nous devons faire le bilan du Rapport Prix Qualité Service de l'eau (R.P.Q.S.).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

M. Daniel MERCET expose et argumente le rapport R.P.Q.S. de l'eau pour l'année 2021 :

263 abonnés

Abonnement : 50 € HT

Prix de l'eau : 0.75 € HT / m<sup>3</sup>

Redevance pollution domestique : 0.28 € /m<sup>3</sup>

Prix au m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> : 1.53 € HT

51 868 m<sup>3</sup> prélevés

34 334 m<sup>3</sup> facturés

Rendement : 66.2 %

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

## III. R.P.Q.S. assainissement

M. le Maire rappelle à son conseil que tous les ans nous devons faire le bilan du Rapport Prix Qualité Service de l'assainissement (R.P.Q.S.).

M. Daniel MERCET expose et argumente le rapport RPQS de l'assainissement :

Par rapport au volume d'eau, il y a moins de volume d'assainissement facturé car les fermes, les parcs et les habitations en assainissement individuel sont exonérés.

228 abonnés

Abonnement : 50 € HT

Prix de l'assainissement : 0.70 € HT / m<sup>3</sup>

Redevance modernisation des réseaux : 0.16 € /m<sup>3</sup>

Prix au m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> : 1.35 € HT

20 072 m<sup>3</sup> facturés

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

## IV. Travaux ONF 2023

M. le Maire rappelle que l'O.N.F. propose des travaux pour l'année 2023.

- Travaux sylvicoles : peignage de la ronce parcelle 13.
- Travaux de maintenance : broyage mécanique lignes et sommières.
- Fournitures et pose de plaques de parcelles bois de commune, bois de la manche et ile Cholet.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de réaliser les travaux tels que proposés par l'O.N.F.**

#### V. Affouage

M. le Maire rappelle que l'exploitation par le bucheron des parcelles 40, 41, 45 au bois de la Manche est terminée. Il y a 38 affouagistes. La commission des bois a marqué les lots vendredi 9 décembre. Le tirage au sort des lots s'est déroulé lundi 12 décembre. L'exploitation des bois devra être terminée pour le 31 mars 2023. Le débardage devra être terminé pour le 31 août 2023 (en fonction des conditions météorologiques).

Le prix de l'affouage est proposé à 7.00 €/stère et 3.50 €/stère pour le bois de moindre qualité (Saule, verne).

Comme en 2021, Mr Jean-Pierre LOLLIOT a contacté le Président de l'A.C.C.A. pour définir les jours d'exploitation des bois (Samedi réservé aux affouagistes et dimanche réservé aux chasseurs. Pour information, quand il y aura battue, la barrière d'accès sera fermée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le prix de l'affouage à 7.00 €/stère et 3.50 €/stère pour le bois de moindre qualité (Saule, verne).**

#### VI. Subvention voyage à Paris classe de CM

M. le Maire rappelle que la classe de CM1 et CM2 (23 élèves) organise un voyage à Paris les 27 et 28 mars 2023. Le coût est estimé à 4 913.30 € soit 213.62 € / élève. Aujourd'hui, avec les différentes aides et actions, le coût du voyage est ramené à 25.80 € / élève. L'école a sollicité les trois municipalités. Nous avons réunion jeudi 22 décembre en mairie de Rahon. Il y a 348 € qui sont pris en charge par la coop et 500 € sur le don de l'A.P.E. à l'école. M. le maire va proposer aux autres municipalités de prendre en charge une partie de ces 848 €.

#### VII. Association des élus du canton de Tavaux

M. le Maire rappelle que les élus du canton de Chaussin et du canton de Tavaux étaient réunis dans des associations. À la suite de la fusion de ces deux cantons, les associations respectives ont été dissoutes et il y a le souhait de créer une nouvelle association au niveau du canton de Tavaux. Cette nouvelle association réunira les maires, maires délégués, maires adjoints, conseillers départementaux et leurs suppléants du canton de Tavaux.

L'association a pour but :

- De nouer entre ses membres des relations amicales et des liens de franche camaraderie.
- De soutenir ses membres et de les défendre, au besoin contre toutes mesures arbitraires.
- D'étudier en commun l'application des lois nouvelles ainsi que certaines questions administratives.

La cotisation a été fixée à 40 € par élu représenté. Pour Rahon cela représente  $40 \times 4 = 160$  €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE** de prendre à la charge de la commune les frais de cotisation (s'élevant à 160 €) à cette nouvelle association.

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### VIII. Remboursement GROUPAMA

M. le Maire rappelle qu'il y a eu un orage le 7 juin 2022. Nous avons constaté des infiltrations d'eau dans la classe de maternelle et dans la salle de motricité. Nous avons déclaré le sinistre à GROUPAMA. Nous avons fait reprendre en urgence la toiture par l'entreprise Clément BORNIER. Nous avons fait deviser la rénovation des faux plafonds par la société T.T.H. (coût 1 440 €). L'assurance prend en charge les dégâts subis et non l'origine des dégâts.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE** le remboursement par un chèque d'un montant de 1 440 € de la compagnie d'assurances GROUPAMA.

### IX. Point sur le changement des compteurs d'eau

M. le Maire rappelle que la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement collectif est une compétence de la commune de Rahon. Si la loi ne change pas, en 2026, cette compétence devra être transférée à la communauté de communes. L'assainissement non collectif est déjà une compétence de la communauté de communes. Concernant le changement des compteurs d'eau avec télérelève c'est la société SOGEDO qui a été retenue comme prestataire de services. La réglementation oblige à changer les compteurs d'eau tous les 15 ans.

Au cours du mois de novembre, 197 compteurs ont été changés.

Il reste 85 compteurs à changer et certaines installations à modifier. La société SOGEDO doit nous faire un bilan prochainement.

Concernant les personnes qui ont un puits de captage qui alimente leur habitation et qui sont reliées à l'assainissement collectif nous leur facturerons un forfait 40 m<sup>3</sup> /personne de traitement des eaux usées. Ce forfait sera voté au prochain conseil municipal.

Le but des compteurs avec télérelève c'est de faire une relève tous les mois pour prévenir les administrés d'une fuite éventuelle. Pour les personnes qui refuseraient la télérelève, nous leur facturerons un forfait de 50 € pour couvrir les frais de relève et de facturation qui seront votés au prochain conseil.

### X. Virement de crédit sur le budget communal et sur le budget eau-assainissement

M. le Maire informe que des virements de crédits ont été nécessaires.

Sur le budget eau-assainissement, en fonctionnement, un virement de crédit de 10.00 € a été effectué afin de mandater le paiement des employés au budget communal.

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
D 621-0 : Personnel extérieur au service		10.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés</b>		<b>10.00 €</b>
D 022-0 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement</b>	<b>10.00 €</b>	

Sur le budget communal, en investissement, un virement de crédit de 2970.00 € a été effectué afin de mandater le paiement au SIDEC du financement initial de l'extension de l'éclairage public route de Molay.

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouvert
D 020 : Dépenses imprévues Investissement	2970.00 €	
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Investissement</b>	<b>2970.00 €</b>	
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		2970.00 €
<b>TOTAL D 2315 : Immos en cours-inst.techn.</b>		<b>2970.00 €</b>

## XI. Droit de préemption

M. le maire présente la vente de la parcelle ZL 170 (14a57ca), La Rappe, entre M. MALAZIER Éric et M. Yoann PACAUD au prix de 27 000 €.

Cette parcelle est dans la zone de préemption urbaine.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de ne pas préempter.**

## XII. Questions diverses

### 1. Pont Rouge

M. le maire rappelle que nous avons lancé l'étude pour chiffrer les travaux pour la remise en état du Pont Rouge. Cette étude est subventionnée à 50 % par la D.E.T.R.

Nous avons validé le devis le 20 septembre 2021. Après de nombreuses relances, le résultat de l'étude doit nous parvenir en début d'année 2023.

### 2. Schéma directeur eau et assainissement

Concernant l'appel d'offre pour les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement, 3 sociétés ont répondu. Territoires Ingénierie Jura est en train de dépouiller les offres. Nous aurons les résultats au prochain conseil municipal.

### 3. Scierie MUTELET

La scierie MUTELET demande le débit et la pression de la borne incendie la plus proche pour sa compagnie d'assurances.

### 4. Vœux du maire

La cérémonie des vœux du maire se déroulera le samedi 14 janvier à partir de 10h30. Pour la bonne organisation de cette rencontre, un message sera déposé dans les boîtes aux lettres. La salle sera choisie en fonction du nombre de réponses positives.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 23 janvier 2023 à 20h00.**

Les secrétaires de séance



Le Maire,  
Bernard PUSSET